

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 5

Artikel: Boutades
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188141>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'année 1572 offrait les mêmes phénomènes que l'année 1172.

Il y eut des épis à Pâques en 1585.

1603, 1609, 1611 et 1617 n'eurent pas d'hiver.

Il n'y eut ni gelée ni neige en 1650 et en 1692.

Enfin, la douceur de la température de l'hiver de 1781, celle de 1807 et de 1822 sont citées comme exceptionnelles dans tous les traités de météorologie.

Il en fut de même de 1866.

Conseils utiles.

Moisissure. — Pour préserver de la moisissure les substances alimentaires et autres, il faut les conserver dans un lieu sec et les préserver du contact de l'air ; dans ce but, on peut recouvrir les confitures d'une légère couche de miel qui ne contracte pas la moisissure ; les herbes cuites, d'une mince couche de beurre ou de saindoux ; les liquides, d'une couche d'huile d'olive.

Pommes de terre à la crème. — Cet entremets se prépare de la manière suivante : Faites, dans une casserole, une sauce avec un morceau de beurre, une cuillerée à bouche de farine, persil et ciboules hachés, sel, poivre, muscade râpée, et un verre de crème ; tournez cette sauce ; quand elle commence à bouillir, mettez-y vos pommes de terre cuites et coupées en tranches ; ne les y laissez qu'un moment et servez chaud.

Boutades.

Calino se présente comme valet de chambre chez la comtesse ***.

La dame l'interroge sur ses antécédents et apprend qu'il a été soldat.

— Ah ! vous avez servi, mon garçon ?

— Oui, madame la comtesse.

— Dans la cavalerie ou dans l'infanterie ?

— Dans l'infanterie de marine, madame la comtesse.

Puis, songeant qu'une femme ne doit guère être au courant des questions militaires, Calino s'empresse d'ajouter :

— Dans l'infanterie de marine à pied.

Un Lausannois bien connu allait être père, et cherchait, avec maman, le nom qu'on donnerait au futur héritier.

— Si c'est un garçon, se disait-on, nous l'appellerons André ; si c'est une fille, nous l'appellerons Jeanne.

La nourrice, belle fille, fraîche, tout exprès venue de Berne, écoutait et ne disait rien, mais semblait peu satisfaite.

Huit jours après, l'enfant naquit. C'était un garçon. Le père, très heureux, mais toujours très distrait et préoccupé de ses nombreuses affaires commerciales, court chez l'officier d'état-civil faire la déclaration d'usage. Arrivé là, il oublie complètement ce qui avait été décidé au sujet du nom de l'enfant.

— Quel nom lui donnerez-vous, demande l'employé.

Le père cherche, cherche, et ne trouve point.

— Ma foi, je ne m'en souviens pas ! Mais, pas du tout !

— Voyons, cherchons. Est-ce Jean, Octave, Joseph, Gustave ?

— Non.

— Est-ce Frédéric ?

— Ce n'est pas Frédéric ; mais, après tout, Frédéric est un joli nom ! Va pour Frédéric ! Nous l'appellerons Frédéric !

Le nouveau-né, inscrit sous ce nom, le père rentre à la maison et raconte l'histoire à sa femme.

— Eh bien ! dit la mère, toute réflexion faite, André me plaisait, mais j'aime aussi beaucoup Frédéric.

— Oh ! *matame*, interrompt alors la nourrice, devenue rayonnante, c'est un grand *ponheur* ; quand on aurait appelé *Antré*, on aurait toujours cru que quelqu'un frappait à la porte !

Un de nos abonnés nous écrit :

« J'ai sous les yeux le procès-verbal d'une assemblée de la Société de laiterie d'un des villages de notre canton, que je m'abstiendrai de désigner. Voici la copie textuelle de cette pièce, sauf les noms des personnages en cause :

» Du 24 mars 1880.

» L'assemblée générale des membres effectifs, réunie sous la présidence du citoyen B... Se présente le citoyen R..., de D..., demandant d'entrer membre honoraire de la Société pour son compte ; la discussion continue, ensuite on passe aux voix ; il résulte que le dit citoyen R... n'est pas admis ; vu que la Société se trouve déjà assez nombreuse et assez forte en lait. »

Un brave abonné lit dans son journal la nomenclature des primes offertes à l'occasion du premier janvier.

Dans le nombre, il savoure celle-ci :

— Les contes de Perrault avec 125 planches. Pour nos souscripteurs, 25 francs.

— Ce n'est pas cher, fait notre homme. Et il écrit pour faire venir la prime. Seulement, dans le post-scriptum, il glisse les lignes suivantes :

« Pour les planches, tâchez donc que ce soit en noyer. »

THÉÂTRE. — Dimanche 3 février ; admission des billets du dimanche. Première représentation de

Patrie !

drame historique en 5 actes, par Victorien Sardou. — Rideau à 7 $\frac{1}{2}$ h.

On nous annonce, en outre, pour jeudi 7 courant, une représentation de la magnifique pièce de F. Coppée : **Severo Torelli**, par la Troupe parisienne. M. Laclaindière nous prie d'informer les abonnés que ce jeudi leur sera donné comme 9^{me} soirée d'abonnement, moyennant paiement, dans les bureaux de location, de l'excédant du prix ordinaire de la place. Les abonnés qui ne voudront pas profiter de cet avantage auront droit à une soirée supplémentaire à la fin de la saison.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOU & C^{ie}.